



INDISPONIBILITÉ D'HELIOS LES 12 ET 13 NOVEMBRE 2020 UNE JOURNÉE D'AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE ACCORDÉE AUX AGENTS CONCERNÉS

Ceux qui travaillent en SPL le savaient déjà : l'application HELIOS sera indisponible les 12 et 13 novembre 2020.

Les Organisations Syndicales nationales avaient interrogé la DG à ce sujet et cette dernière réfléchissait à l'attribution (ou non) d'une autorisation d'absence pour les collègues travaillant dans les services touchés par cette indisponibilité.

La DG a enfin tranché et la DDFIP des Alpes-Maritimes nous a prévenu tout à l'heure (à midi) de l'organisation d'une audioconférence à 15h ce même jour. Nous n'en connaissions alors pas l'objet.

Les chefs des services intéressés ont également été informés un peu avant nous des mesures suivantes :

La décision :

Tous les agents concernés par cette indisponibilité sont autorisés à poser une journée d'autorisation d'absence (1 seule) à positionner sur le jour de leur choix, soit le 12, soit le 13 novembre 2020.

Cette journée est donnée à titre tout à fait exceptionnel à cause du contexte de crise sanitaire.

Elle concerne les agents travaillant totalement ou à titre principal sur HELIOS.

Le code absence à poser dans SIRHIUS-RH est :

Type de motif : « Autres motifs »

Motif : « Autorisation abs contraint particul » (Autorisation d'absence pour contrainte particulière).

■ Choix du motif d'absence

Type de motif

Motif